



**Rubrique:** Marché financier

**Sous-rubrique:** Annonce de liquidation partielle

**Date de publication:** SHAB - 26.11.2018

**Numéro de publication:** FM09-0000000011

**Canton:** VD

**Entité de publication:**

Trianon SA, Chemin de la Rueyre 118, 1020 Renens VD

**Sur mandat de:**

Caisse de pension de l'Arab Bank (Switzerland) Ltd.

## Avis de liquidation partielle de Caisse de pension de l'Arab Bank (Switzerland) Ltd.

Caisse de pension de l'Arab Bank (Switzerland) Ltd.

CHE-109.713.064

place de Longemalle 10-12

1204 Genève

**Motif de la liquidation partielle :** Restructuration

**Jour de référence de la liquidation partielle :** 31.12.2016

En vertu de l'art. 53b de la LPP, le Conseil de Fondation de la Caisse de pension de l'Arab Bank (Switzerland) Ltd. a constaté que les conditions d'une liquidation partielle étaient réunies au 31.12.2016.

Les assurés et les rentiers concernés ont tous reçu une information complète par envoi postal. S'ils n'ont pas reçu ce courrier, ils peuvent en obtenir une copie, le règlement de liquidation partielle ainsi que les comptes au 31 décembre 2016, auprès de :

mettra l'opposition à l'Autorité de surveillance.

**Remarques juridiques:**

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 26.12.2018

**Point de contact:**

Trianon SA

Chemin de la Rueyre 118

1020 Renens VD

Trianon SA

Ch. de la Rueyre 118

1020 Renens

Interlocuteur : Charlotte Marcellin (021 796 00 84)

Les assurés et les rentiers peuvent consulter, dans les 30 jours à compter de la publication de la présente, le bilan de liquidation partielle, le rapport de liquidation partielle et le plan de répartition auprès du Conseil de Fondation à l'adresse précitée. Pendant le même délai, ils peuvent contester les conditions, la procédure et le plan de répartition de la liquidation partielle. Ils peuvent aussi demander une vérification de l'Autorité de surveillance. En cas de contestation, le Conseil de Fondation répondra par écrit aux opposants. S'il n'y a pas de possibilité de régler les oppositions d'un commun accord, le Conseil de Fondation trans-